



AGENCE RÉGIONALE  
DE L'HOSPITALISATION  
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel  
B.P. 2030  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63  
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

## **ARRETE N°133/2006/ARH**

**portant désignation des membres du Conseil d'Administration  
du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît**

☆☆☆

### **LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION**

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi N° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances N° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation de la Réunion - Mme Huguette VIGNERON-MELEDER
- VU la lettre en date du 8 janvier 2004 du directeur du CHI Saint-André / Saint-Benoît relative à la composition du conseil d'administration de son établissement ;
- VU la lettre de l'UCOR en date du 25 novembre 2003 relative au renouvellement des membres du Conseil d'Administration directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale;

- VU la lettre du Président du Conseil Régional en date du 12 mai 2004, relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît ;
- VU la lettre du directeur du CHI Saint-André / Saint-Benoît en date du 14 mai 2004 et la procès verbal de la séance de la commission de service des soins infirmiers du 28 avril 2004 relative à la désignation du membre représentant la CSSI ;
- VU la lettre datée du 30 novembre 2004 de l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux relative au remplacement de monsieur Michel CLEMENCEAU, démissionnaire ;
- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2004 relative au remplacement de madame Huguette NARASSAMY ;
- VU la lettre du Directeur du CHI Saint-André/Saint-Benoît relative à la désignation de monsieur Michel MAILLOT en remplacement de monsieur Jean-Michel MANGRIE en tant que représentant du personnel ;
- VU la lettre du directeur du CHI Saint-André / Saint-Benoît en date du 14 novembre 2005 relative au remplacement du président de la CME ;
- VU la lettre en date du 25 août 2005 du président de l'UDAF ;
- VU la lettre en date du 22 mai 2006 relative à la désignation de monsieur Yvon IMARE en remplacement de madame Micheline SEVAMY en tant que représentant du personnel ;
- VU la lettre du 12 octobre 2006 du Président du Conseil de l'Ordre des Médecins relative au remplacement du Dr Philippe GELOT, démissionnaire ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Le Conseil d'Administration du CHI Saint-André / Saint-Benoît est composé comme suit :

#### **Représentants du Conseil Municipal de Saint-Benoît**

- Bertho AUDIFAX
- André COURAYE
- Marie Edith BARRET
- Marie Lucie HAYANO

#### **Représentants du Conseil Municipal de Saint-André**

- Serge CAMATCHY
- Marie Line FOCK HANG

#### **Représentant du Conseil Régional**

- Yvon VIRAPIN-KICHENIN

#### **Représentant du Conseil Général**

- Jean-Marie VIRAPOULLE

### **Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement**

- Daniel DAGUINDAU
- Alain CARDELLI
- Yogananda THIRAPATHI
- Irénée BOYA

### **Représentant de la Commission de Soins Infirmiers**

- Sandra RAMSAMY

### **Représentants du Personnel Hospitalier**

- Jean-Michel SAINGAINY
- Yvon IMARE
- Michel MAILLOT

### **Personnalités qualifiées nommées après avis du Préfet**

- Lucien HOARAU
- Eric DELCOURT
- Daniel JATOB

### **Représentants des usagers**

- Isabelle GALBOIS (UCOR)
- Abdoul KASSOU (ORIAPA)
- Michel CHANFIN (UDAF)

**ARTICLE 2:** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 79/2006/ARH du 16 juin 2006 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît;

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 octobre 2006

La Directrice de l'Agence Régionale  
de l'Hospitalisation,

Dr Huguette VIGNERON - MELEDER